

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du 15 octobre 2020**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 191 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Laurent BELSOLA - François BERNARDINI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Jean-Marc BLOCHUEL - Maryline BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLÉ - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Jean-Louis CANAL - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Claude FILIPPI - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - David GALTIER - Eric GARCIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - André GOMEZ - Vincent GOYET - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Eric LE DISSÈS - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jean-Marie LEONARDIS - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIÉ - Rémi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Michel MILLE - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Franck OHANESSIAN - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - David YTIER.

Signé le 15 Octobre 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2020

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Sophie ARRIGHI représentée par Doudja BOUKRINE - Marion BAREILLE représentée par Corinne BIRGIN - Marie BATOUX représentée par Olivia FORTIN - Mireille BENEDETTI représentée par Jean-Pierre SERRUS - Moussa BENKACI représenté par Gérard BRAMOULLÉ - André BERTERO représenté par Olivier GUIROU - Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Valérie BOYER représentée par Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - René-Francis CARPENTIER représenté par Roland MOUREN - Jean-Pierre CESARO représenté par Jean HETSCH - Emmanuelle CHARAFE représentée par David GALTIER - Pascal CHAUVIN représenté par Christian BURLE - Jean-Marc COPPOLA représenté par Agnès FRESCHÉL - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Bernard DESTROST représenté par Alain ROUSSET - Gérard FRAU représenté par Laurent BELSOLA - Daniel GAGNON représenté par Martial ALVAREZ - Audrey GARINO représentée par Christian PELLICANI - Sophie GUERARD représentée par Pierre HUGUET - Sébastien JIBRAYEL représenté par Lyece CHOULAK - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS - Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO - Stéphane LE RUDULIER représenté par Claude FILIPPI - Nathalie LEFEBVRE représentée par Linda BOUCHICHA - Bernard MARANDAT représenté par Sandrine D'ANGIO - Régis MARTIN représenté par Vincent LANGUILLE - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFTER-NOAH - Yves MORAINÉ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Yannick OHANESSIAN représenté par Pauline ROSSELL - Stéphane PAOLI représenté par Sylvaine DI CARO - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Michèle RUBIROLA représentée par Joël CANICAVE - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Francis TAULAN représenté par Stéphanie FERNANDEZ - Ulrike WIRMINGHAUS représentée par Romain BRUMENT - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - Arnaud DROUOT - Olivier FREGEAC - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Eric MERY - Benoit PAYAN - Anne VIAL.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Georges CRISTIANI représenté à 15h30 par Frédéric GUINIÉRI - Gérard AZIBI représenté à 15h32 par Christine JUSTE - Jean-David CIOT représenté à 15h52 par Jean-Louis CANAL - Laurence SEMERDJIAN représentée à 16h15 par Saphia CHAHID - Magalie GIOVANNANGELI représentée à 16h49 par José MORALES - Dona RICHARD représentée à 16h58 par Anne MEILHAC - Nathalie TESSIER représentée à 17h13 par Lourdes MOUNIEN - Richard MALLIÉ représenté à 17h15 par Fabrice POUSSARDIIN - Christian PELLICANI représenté à 17h15 par Laure ROVERA - Perrine PRINGENT représentée à 17h15 par Lydia FRENTZEL - Richard MALLIÉ représenté à 17h15 par Fabrice POUSSARDIIN - Patrick PIN représenté à 17h18 par Rémi MARCENGO - Jean-Christophe GRUVEL représenté à 17h20 par Kayané BIANCO - Arnaud MERCIER représenté à 17h30 par Bernard RAMOND.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Catherine VESTIEU à 16h16 - Stéphane RAVIER à 16h20 - Samia GHALI à 16h20 - Nadia BOULAINSEUR à 16h20 - Michel BOULAN à 16h20 - Anthony KREHMEIER à 16h25 - Stéphanie GRECO DE CONINGH à 16h28 - Sophie CAMARD à 16h30 - Férouz MOKHTARI à 16h30 - Lisette NARDUCCI à 16h30 - Sylvaine DI CARO à 16h40 - Stéphanie FERNANDEZ à 16h40 - Mathilde CHABOCHE à 16h53 - Laurent BELSOLA à 16h52 - Jean-Pierre SERRUS à 16h52 - Didier PARAKIAN à 17h00 - Laure-Agnès CARADEC à 17h05 - Lionel DE CALA à 17h11 - Patrick PAPPALARDO à 17h11 - Sarah BOUALEM à 17h15 - Marcel TOUATI à 17h15 - Georges ROSSO à 17h18 - Franck ALLISIO à 17h18 - Pauline ROSSELL à 17h33 - Lionel ROYER-PERRAULT à 17h33 - Solange BIAGGI à 17h33 - Eric LE DISSES à 17h33 - Véronique PRADEL à 17h33 - Roland GIBERTI à 17h33 - Jean-Marc BLOCQUEL à 17h33 - Laurent SIMON à 17h33 - Jessie LINTON à 17h37 - Caroline MAURIN à 17h37 - André MOLINO à 17h37 - Aïcha SIF à 17h42.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**TCM 016-8721/20/CM**

**■ Création de la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Abrogation de la délibération n°DEA 031-1484/16/CM du 15 décembre 2016**

**MET 20/16202/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Code de l'Environnement, dans son article R 541-41-22, prévoit la création d'une commission consultative d'élaboration et de suivi du plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés au sein de la collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales qui assure la gestion des déchets des ménages. Cette commission a en charge de définir les perspectives et objectifs de réduction de la production de déchets ménagers et assimilés. Elle est constituée par la collectivité territoriale qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat.

Dans ce cadre, par délibération n°DEA 031-1484/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence a créé la Commission locale de prévention des déchets qui s'est réunie tout au long du processus d'élaboration du Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PMPDMA). Elle a ainsi défini les axes et objectifs du Plan ainsi que le plan d'actions 2019-2025.

Cette commission était composée de 14 membres dont 7 conseillers métropolitains ou conseillers de territoire en charge de la compétence « déchets » sur leur territoire et de 7 personnalités qualifiées.

Par délibération n° DEA 038-8022/19/CM du 19 décembre 2019 du Conseil de la Métropole, la Métropole a validé, en complément du schéma métropolitain de gestion des déchets, le Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés qui s'inscrit dans le Plan climat-air-énergie métropolitain (PCAEM). Il constitue la première étape de l'objectif d'une Métropole Zéro Déchet Zéro Gaspillage à l'horizon 2035 et comporte 4 axes principaux :

- Axe 1 : Sensibiliser à la réduction des déchets pour faire évoluer les comportements ;
- Axe 2 : Harmoniser les modalités de gestion des déchets d'activités économiques sur le territoire afin de favoriser l'émergence de solutions adaptées ;
- Axe 3 : Valoriser la ressource « biodéchets » et lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Axe 4 : Donner une seconde vie aux produits et objets.

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a fixé de nouveaux objectifs en matière de réduction des déchets :

- Sortir du plastique jetable
- Mieux informer les consommateurs
- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire
- Agir contre l'obsolescence programmée
- Mieux produire

Le Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés poursuit ces objectifs.

La présente délibération a pour objet de modifier le nom et la composition de la commission locale de prévention des déchets qui assurera le suivi de la mise en œuvre des actions prévues au plan 2019-2025.

**Signé le 15 Octobre 2020**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2020**

Cette commission est désormais nommée « Commission Consultative d'Elaboration et du Suivi du Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ». Il est proposé de compléter, comme suit, la liste des personnalités qualifiées afin que l'ensemble des acteurs du territoire, concernés par la prévention des déchets, soient représentés :

- Un représentant de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône ;
- Un représentant du Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement de la Ciotat (Atelier bleu) ;
- Et un représentant pour chacun des éco-organismes suivants : CITEO, Eco-mobilier, ECOD3E et EcoTLC.

Aussi, la nouvelle Commission Consultative d'Elaboration et du Suivi du Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés sera composée de 21 membres, à savoir :

- 7 élus métropolitains :
  - Le Conseiller délégué métropolitain en charge de la compétence « gestion des déchets » qui assurera la présidence de la commission ;
  - 6 Conseillers métropolitains en charge de la compétence « gestion des déchets » sur leur Conseil de territoire respectif ;
- 14 personnes qualifiées :
  - Un représentant du Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
  - Un représentant du Conseil Départemental des Bouches du Rhône
  - Un représentant de l'ADEME
  - Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Aix-Marseille Provence
  - Un représentant de la Chambre des métiers et de l'Artisanat Régionale
  - Un représentant de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône
  - Un représentant de la confédération des CIQ
  - Un représentant des associations agréées de protection de l'environnement suivantes : Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement du Pays d'Aix et celui de la Ciotat (Atelier bleu), l'Union Départementale pour la sauvegarde de la Vie et de la Nature – FNE 13.
  - Un représentant des éco-organismes suivants : CITEO, Eco-mobilier, ECOD3E et EcoTLC,

Le service de la Métropole « Plan de prévention et économie circulaire » assurera le secrétariat de la commission.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'environnement ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;
- Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés
- La délibération n° DEA 031-1484/16/CM du Conseil de Métropole du 15 décembre 2016 approuvant la création de la Commission locale de prévention des déchets de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

**Signé le 15 Octobre 2020**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2020**

- La délibération n° n° DEA 038-8022/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 approuvant le Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de modifier la dénomination et la composition de la commission locale de prévention des déchets, créée par la délibération n° DEA 031-1484/16/CM du Conseil de Métropole du 15 décembre 2016 ;

**Délibère**

**Article 1 :**

Est abrogée la délibération n° DEA 031-1484/16/CM du Conseil de Métropole du 15 décembre 2016 approuvant la création de la Commission locale de prévention des déchets de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

**Article 2 :**

Est créée la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan de prévention des déchets ménagers et assimilés de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

**Article 3 :**

La composition de la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan de prévention des déchets ménagers et assimilés de la Métropole Aix-Marseille-Provence est fixée comme suit :

- 7 élus métropolitains :
  - Le Conseiller délégué métropolitain en charge de la compétence « gestion des déchets »;
  - 6 Conseillers métropolitains en charge de la compétence « gestion des déchets » sur leur Conseil de territoire respectif ;
- 14 personnalités qualifiées :
  - Un représentant du Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
  - Un représentant du Conseil Départemental des Bouches du Rhône
  - Un représentant de l'ADEME
  - Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Aix-Marseille-Provence
  - Un représentant de la Chambre des métiers et de l'Artisanat Régionale
  - Un représentant de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône
  - Un représentant de la confédération des CIQ
  - Un représentant du Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement du Pays d'Aix
  - Un représentant du Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement de la Ciotat
  - Un représentant de l'Union Départementale pour la sauvegarde de la Vie et de la Nature – FNE 13.
  - Un représentant de CITEO
  - Un représentant de Eco mobilier
  - Un représentant de OCAD3E
  - Un représentant de Eco Tlc

**Article 4 :**

La présidence de cette commission sera assurée par l'élu métropolitain en charge de la compétence « gestion des déchets », à savoir Monsieur Roland Mouren, conseiller délégué à la stratégie de réduction et traitement des déchets.

**Article 5 :**

Le secrétariat de cette commission sera assuré par le service « Plan de prévention et économie circulaire ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Stratégie de réduction et  
Traitement des déchets

Roland MOUREN